



Conseil économique
et social

UN LIBRARY

Distr.
GENERALE

JUN 8 - 1981

E/ICEF/681 (Partie II)/Add.5
11 mai 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1981

Différentes méthodes de programmation pour des pays placés dans
des situations socio-économiques différentes

Note du Directeur général

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Introduction | 1 - 2 |
| Pratique actuellement suivie | 3 - 6 |
| Indicateurs socio-économiques actuellement utilisés | 7 - 8 |
| Autres indicateurs possibles | 9 - 16 |
| Possibilités | 9 - 11 |
| Besoins | 12 - 16 |
| Méthodes de programmation | 17 - 21 |
| Groupe A : pays ayant un faible PNB et un taux de mortalité infantile élevé | 22 - 42 |
| Echange de données d'expérience | 26 - 27 |
| Coopération pour l'identification et l'élaboration des programmes | 28 - 29 |
| Renforcement de la capacité nationale | 30 - 31 |
| Formation | 32 - 33 |
| Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants | 34 - 35 |
| Coopération à l'exécution des programmes | 36 - 38 |
| Suivi et évaluation | 39 - 40 |
| Coopération avec d'autres organismes donateurs | 41 - 42 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragraphes</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Groupe B : pays ayant un produit national brut moyen et un taux élevé de mortalité infantile | 43 - 47 |
| Echange d'expérience; coopération pour l'identification et l'élaboration des programmes; constitution de la capacité nationale; et formation | 43 |
| Renforcement des plans de développement | 44 |
| Coopération à l'exécution des programmes | 45 |
| Suivi et évaluation | 46 |
| Coopération avec d'autres organismes donateurs | 47 |
| Groupe C : pays à PNB faible ou moyen et à taux de mortalité infantile faible | 48 - 56 |
| Echange de données d'expérience | 50 |
| Coopération dans le domaine de l'identification et de la préparation des programmes | 51 |
| Renforcement de la capacité nationale et formation | 52 |
| Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants | 53 |
| Coopération à l'exécution des programmes | 54 |
| Suivi et évaluation | 55 |
| Coopération avec d'autres organismes donateurs | 56 |
| Groupe D : pays à PNB élevé et taux de mortalité infantile élevé | 57 - 65 |
| Echange de données d'expérience | 58 |
| Coopération pour l'identification et la préparation des programmes | 59 |
| Renforcement de la capacité nationale | 60 |
| Formation | 61 |
| Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants | 62 |
| Coopération à l'exécution des programmes | 63 |
| Suivi et évaluation | 64 |
| Coopération avec d'autres organismes donateurs | 65 |

Introduction

1. La présente note est soumise à la lumière des discussions tenues à la session du Conseil d'administration de 1980 sur l'emploi trop rigide qui est fait du critère du PNB et du chiffre de la population enfantine pour déterminer le volume d'aide à fournir par le FISE aux programmes des pays (E/ICEF/673, par. 183-184). Il semble que la question de la distribution des ressources gagnerait à être abordée en deux étapes :

a) Mise au point des principes directeurs devant régir la coopération du FISE aux programmes des pays placés dans des situations socio-économiques différentes;

b) Fixation, sur cette base, des objectifs à atteindre au moyen des ressources utilisées.

2. Il n'est pas question de proposer ici une nouvelle formule pour mener à bien la deuxième étape mais uniquement de fournir en quelque sorte un point de départ pour aborder la première étape, avant que soit mises au point des propositions nouvelles spécifiques. Les délégations sont invitées à soumettre par écrit au Directeur général leurs observations au sujet de la présente note, afin qu'il puisse être tenu compte de leurs suggestions lors de la préparation des recommandations qui seront présentées au Conseil à sa session de 1982.

Pratique actuellement suivie

3. Ni dans les discussions tenues jusqu'ici sur le sujet ni dans les principes actuellement suivis (voir "Etude générale des politiques du FISE et des méthodes d'organisation et de travail", E/ICEF/670/Rev.1, chap. XI) il n'est établi de distinction précise entre les objectifs de programmation et la distribution des ressources. Toutefois, une brève évocation de la pratique actuellement suivie peut fournir des indications utiles.

4. Le FISE n'a jamais eu recours aux "chiffres indicatifs de planification" (CIP) utilisés par le PNUD ou à une formule équivalente. Ceci s'explique pour diverses raisons : premièrement, les ressources du FISE sont trop faibles pour être efficaces si elles sont réparties entre quelque 125 pays sur la base d'une formule donnée. Deuxièmement, la distribution des fonds supplémentaires pour des projets "notés" ne relève que partiellement de la décision du FISE. Troisièmement, le Conseil d'administration a toujours pensé que la qualité du programme pour lequel la participation du FISE est recherchée doit demeurer la considération essentielle. Quatrièmement, une situation particulièrement critique, lorsqu'elle se maintient pendant plusieurs années - par exemple à la suite de mauvaises récoltes ou de chute des cours d'un produit d'exportation majeur - peut avoir des conséquences importantes pour le financement des services en faveur des enfants et rendre souhaitable une aide temporairement accrue de la part du FISE. On ne peut attendre des indicateurs statistiques courants, qui sont utiles pour la programmation à long terme, qu'ils indiquent également la solution à apporter dans l'immédiat à une situation temporaire, d'autant plus qu'ils ne sont généralement disponibles qu'avec un ou deux ans de retard.

/...

5. Toutefois, afin de pouvoir diriger une proportion appropriée des ressources là où le besoin s'en fait le plus sentir, c'est-à-dire, également, là où les moyens administratifs qui permettraient d'en faire un usage efficace ont des chances d'être les plus faibles, on a jugé souhaitable d'établir des objectifs pour permettre aux bureaux des pays d'aider les pays les plus faibles à préparer des programmes appropriés. Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, il a fallu également arrêter des critères pour limiter le volume des programmes dans les pays mieux nantis.

6. Les fonds supplémentaires pour des projets "notés" ne peuvent être entièrement contrôlés par le FISE mais, sur la base d'une stratégie analogue à celle qui vient d'être décrite, les bureaux de pays ont été priés de préparer un plus grand nombre de "décisions de noter" pour les pays les moins développés que pour les pays en développement à revenu moyen.

Indicateurs socio-économiques actuellement utilisés

7. Les principes directeurs actuellement utilisés introduisent deux considérations essentielles, à savoir l'importance des besoins et les possibilités d'action, et deux indicateurs socio-économiques fondamentaux, à savoir le volume de la population infantine et le PNB par habitant.

8. Dans ce cadre, les principaux indicateurs des besoins sont la dimension de la population infantine de 0 à 15 ans et le PNB par habitant, pris comme indicateur des revenus des ménages. L'utilisation du PNB comme indicateur des besoins dans les comparaisons entre pays est sujette à caution dans la mesure où l'évolution des taux de change et les différences des niveaux des prix risquent de fausser les comparaisons. Le PNB par habitant est légèrement plus précis en tant qu'indicateur des possibilités, du fait qu'il affecte les ressources potentielles et financières imposables des gouvernements et, partant, leurs moyens de financer les services de santé et d'enseignement ainsi que d'autres services en faveur des enfants.

Autres indicateurs possibles

Possibilités

9. Dans ce domaine, outre les ressources financières, qui sont reflétées dans le PNB, d'autres facteurs importants sont à prendre en considération :

a) La politique du gouvernement ou des ministères compétents en ce qui concerne les services en faveur des enfants;

b) Les structures administratives ou "les systèmes de prestation de services" dans les régions défavorisées, tels que les services sanitaires, écoles ou organisations féminines;

c) La possibilité de s'assurer les services de personnes ayant une formation professionnelle ou technique.

10. De toute évidence, les possibilités doivent être évaluées en fonction d'un système de services convenant au pays considéré. C'est ainsi par exemple que les pays les moins développés devront organiser un système de prestation de services capable de fonctionner avec le concours d'un personnel spécialisé peu important.

11. De la situation d'un pays quelconque au regard des facteurs énumérés ci-dessus, on ne peut guère tirer que des données statistiques de base, plutôt que des indicateurs, bien que le point c) semble vouloir se prêter à la mise au point d'une formule statistique pertinente. En ce qui concerne le point a), qui est le plus important, il tient compte de l'intérêt que prend un pays à renforcer et étendre les politiques et les services que le FISE préconise en faveur des enfants. Le FISE est supposé coopérer plus particulièrement aux programmes novateurs; la chance que ceux-ci soient mis en oeuvre dépend du ministère compétent au pouvoir, et peut tourner, d'un moment à l'autre, avec tout changement de ministère. Il convient donc, lorsqu'une telle chance se présente, de s'en saisir rapidement. De manière générale, il est évidemment difficile de quantifier le critère de la chance de manière à en faire un indicateur statistique.

Besoins

12. Secteur de la population infantine à prendre en considération. Au regard des besoins, l'importance de la population infantine est sans aucun doute un indicateur majeur de l'ampleur du problème de l'enfance dans un pays donné. Dans la pratique, cet indicateur a été affiné en ce sens que c'est essentiellement les besoins des enfants des régions désavantagées qui retiennent l'attention. Dans les premières années du FISE, on a commencé à considérer les régions rurales comme désavantagées par comparaison avec les régions urbaines. Depuis lors, on a admis que les populations péri-urbaines et des taudis connaissent de graves problèmes de l'enfance. Il existe également des différences entre les régions rurales, selon qu'il s'agit de régions à faible revenu, de régions sous-développées, de populations tribales ou de populations nomades. Ce sont là des considérations importantes aux fins de la programmation mais l'on ne dispose généralement pas de statistiques comparables de la population infantine dans ces régions.

13. Niveau des besoins. En dehors de l'importance de la population infantine affectée, il existe un niveau variable des besoins à prendre en considération. Actuellement, seul un indicateur financier ou de pauvreté est utilisé, à savoir le PNB par habitant. Toutefois, l'on sait bien que la qualité de vie et le niveau moyen de bien-être des familles et des enfants diffèrent grandement d'un pays à l'autre même s'il s'agit de pays ayant des niveaux analogues de PNB par habitant. C'est ce que montrent un certain nombre d'indicateurs tels que mortalité infantile et infantine, espérance de vie, alphabétisme parmi les femmes. L'indice de qualité de vie matérielle établi par l'Overseas Development Council (Etats-Unis d'Amérique) combine trois de ces indicateurs en un seul.

14. Pour le FISE, la mortalité infantile peut constituer un bon point de départ. On admet qu'il s'agit là d'un indicateur sensible des conditions sociales, et cela pas seulement pour la première année de la vie. Il est assez facile à obtenir pour les pays en développement. A l'heure actuelle, le Population Reference Bureau publie des estimations dans ce domaine et le Bureau de statistique des Nations Unies envisage d'établir et de publier sous peu de telles estimations.

/...

15. Au cours de discussions au sein du Conseil d'administration, maintes autres suggestions ont été faites au sujet de facteurs supplémentaires à prendre en considération : manque d'accès à la mer (pays sans littoral), importance de la population dans les zones de pauvreté des pays en développement à revenu moyen. Toutefois, pour des raisons pratiques, il importe de ne retenir qu'un très petit nombre d'indicateurs. Ceux-ci à leur tour sont d'ailleurs capables de refléter un grand nombre de facteurs.

16. Afin de simplifier la question, il est suggéré ici de commencer par étudier les principes directeurs à suivre en matière de programmation. La présente note étudie essentiellement les indicateurs se rapportant à la situation dans l'ensemble d'un pays donné. Si l'on pouvait disposer de renseignements plus élaborés pour un grand nombre de pays, il serait préférable également de prendre en considération l'importance de la population infantine et le niveau des besoins dans des secteurs typiques à l'intérieur du pays : zones urbaines à faible revenu, zones peuplées de nomades, zones comportant une proportion notable de travailleurs sans terre. Il semble que l'on puisse parvenir à dégager un degré d'uniformité plus poussé pour un ensemble de régions typiques que pour un ensemble de pays.

Méthodes de programmation

17. Pour commencer, il pourrait être utile de prendre en considération le niveau de bien-être en tant que troisième indicateur des besoins, en plus de la population infantine et du PNB par habitant, et d'utiliser la mortalité infantile comme indicateur du bien-être des nourrissons et des jeunes enfants.

18. Une méthode simple consisterait à distinguer quatre groupes de pays :

- a) Groupe A : PNB faible, taux de mortalité infantile élevé;
- b) Groupe B : PNB moyen, taux de mortalité infantile élevé;
- c) Groupe C : PNB faible et moyen, taux de mortalité infantile faible;
- d) Groupe D : PNB élevé, taux de mortalité infantile élevé;

19. Un cinquième groupe pourrait être celui des pays à PNB élevé et à faible taux de mortalité infantile, mais il s'agit là d'une combinaison de facteurs favorables qui n'appelle pas l'attention du FISE.

20. Les termes utilisés s'entendent dans le contexte des pays en développement. Selon la classification de la Banque mondiale, les pays à faible revenu sont ceux dont le PNB par habitant est inférieur à 350 dollars par an (données et prix de 1978). Ce groupe englobe les pays énumérés dans la liste des pays les moins développés établie par les Nations Unies ainsi que d'autres pays ayant un PNB analogue, y compris un certain nombre de pays dotés d'une importante population infantine tels que le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan. Les groupes faisant partie, selon la Banque mondiale, des "pays à revenu moyen", sont ceux dont le PNB par habitant est compris entre 350 et 3 500 dollars. Cette gamme de revenus

est trop large pour les besoins du FISE. Aux fins de la discussion qui précède, les "revenus moyens" sont ceux compris entre 350 et 1 500 dollars et les "revenus élevés" ceux égaux ou supérieurs à 1 500 dollars.

21. A l'échelle mondiale, le taux moyen de mortalité infantile pour les pays en développement (à l'exclusion de la Chine) est d'environ 120 pour 1 000 naissances vivantes. Dans la perspective des méthodes de programmation appliquées à des situations typiques, les taux élevés de mortalité infantile sont considérablement supérieurs à ce taux moyen et les taux faibles lui sont très inférieurs. Toutefois, même ainsi, le taux "faible", dans les pays en développement, n'est faible que de manière relative; il est généralement très supérieur à 50 p. 1 000, qui est l'objectif pour l'an 2000 tel qu'il est établi dans la Stratégie internationale de développement, objectif qui est ailleurs quatre fois plus élevé que le niveau courant de 13 p. 1 000 enregistré dans les pays industrialisés.

Groupe A : pays ayant un faible PNB et un taux de mortalité
infantile élevé

22. Ce groupe comprend les pays les moins développés et un grand nombre de petits pays. Il existe également quelques grands pays dans cette catégorie auxquels les notes suivantes ne s'appliquent pas pleinement du fait qu'en raison de leur dimension, ils ont un plus grand nombre d'institutions scientifiques développées et une structure administrative centralisée.

23. Le critère des besoins a conduit le FISE à donner la priorité à l'aide aux programmes de ce groupe, et pratiquement tous les moyens approuvés de coopération sont utilisés sous une forme et sous un contenu appropriés au groupe. La présente note ne propose pas de nouveaux principes directeurs pour le groupe en question.

24. Il sera donc peut-être utile d'énumérer ici les principales formes de coopération aux programmes du FISE et de donner un bref aperçu de tous les moyens particuliers par lesquels ces formes d'aide sont appliquées au groupe A. Les méthodes de programmation, pour les autres groupes, pourront également être examinées en rapport avec cette liste de base.

25. L'énumération suivante des formes de coopération aux programmes est donnée dans toute la mesure du possible dans un ordre logique; on commence par examiner la situation des enfants et les possibilités d'action, puis on étudiera l'identification des programmes, leur préparation et leur mise en oeuvre, et l'on passera ensuite au suivi et à l'extension des programmes à d'autres régions du pays.

Echange de données d'expérience

26. Le FISE facilite l'échange de renseignements et de données d'expérience sur les politiques et les services en faveur des enfants et des mères existant dans d'autres pays; il participe à l'étude sur la situation des enfants dans l'ensemble du pays ou dans certaines régions et contribue à renforcer la base d'information pour la garder à jour; il aide à choisir les domaines pour lesquels on formulera des politiques ou on entreprendra des activités de programmation; il fournit en outre les services consultatifs nécessaires.

27. Activités prioritaires pour le groupe A. Données simples, recours à des avis autorisés; services de base, priorité donnée aux problèmes de "survie". Presque tous les pays du groupe, à l'exception d'une élite urbaine et quelques rares familles rurales prospères, sont défavorisés.

Coopération pour l'identification et l'élaboration des programmes

28. Le FISE s'attache en priorité à aider les pays à instituer des systèmes nouveaux ou meilleurs de prestation des services de base, avec une participation communautaire. Un des principaux critères de ces expériences ou démonstrations est qu'on puisse les utiliser ailleurs. Dans toute la mesure du possible, les services locaux devraient répondre aux besoins dans un certain nombre de secteurs connexes comme par exemple l'eau, l'alimentation, la santé, l'éducation des femmes et l'information.

29. Activités prioritaires pour le groupe A. Elles comprennent entre autres ce qui suit :

a) Il faut mettre au point des modèles permettant d'étendre les services faisant appel à la participation communautaire et à un petit nombre de spécialistes, et d'un faible coût par habitant;

b) Dans les pays dont la structure administrative est sous-développée, il faudra peut-être commencer par un programme "vertical" plutôt qu'un programme d'ensemble, c'est-à-dire lancer un programme d'immunisation avant de mettre en place des services de santé primaires complets pour les enfants et les mères;

c) Pour le groupe A, il est souvent souhaitable de commencer par des services n'entraînant que de faibles dépenses renouvelables de par leur nature (puits, par exemple) ou parce que la communauté peut les financer en exploitant les services ou en fournissant du matériel local.

Renforcement de la capacité nationale

30. Un des objectifs principaux est de renforcer la capacité nationale de mettre en place et de dispenser des services en faveur de l'enfant aux niveaux national, provincial, et à l'échelon du district et de la localité, en utilisant au besoin des voies non gouvernementales si elles paraissent prometteuses. On peut fortifier cette capacité par des contrats avec des institutions locales, par la formation du personnel (voir plus loin), par le renforcement des moyens de planification et de gestion des services en faveur de l'enfance dont disposent les services gouvernementaux ou par la production de matériel et de fournitures (préparation de médicaments, impression de manuels, production de pompes manuelles pour les puits).

31. Activités prioritaires pour le groupe A. Toutes les activités susmentionnées doivent être adaptées aux institutions du pays, à sa structure administrative et, en ce qui concerne la production, au volume des besoins. A cet égard, les petits pays diffèrent souvent des grands pays ayant un PNB équivalent.

Formation

32. La formation est un des moyens de renforcer la capacité du pays. Le FISE participe à la formation de personnel auxiliaire et communautaire et à l'orientation des spécialistes dans les diverses branches des services de base. Pour ce faire, il aide les instituts de formation en leur fournissant le matériel d'enseignement, en accordant parfois une aide financière à certains membres de la faculté, et des bourses aux étudiants et en offrant des services spéciaux aux étudiants.

33. Activités prioritaires pour le groupe A. Dépenses de formation plus régulières (c'est-à-dire, bourses) en plus de l'appui accordé aux instituts de formation.

Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants

34. Lorsqu'il existe un programme régional ou rural de développement économique, il est possible d'y inclure des services en faveur de l'enfance, ce qui contribue à son tour au développement de la région.

35. Activités prioritaires pour le groupe A. Par suite des contraintes que font peser les dépenses renouvelables sur le budget des gouvernements et la nécessité, par conséquent, d'une participation des collectivités locales et des communautés à ces dépenses, il faudra peut-être commencer par améliorer les services dans les régions qui présentent une croissance économique qui servira au moins en partie à financer à l'avenir les dépenses renouvelables, même si ce ne sont pas les régions les plus défavorisées du pays.

Coopération à l'exécution des programmes

36. En plus de sa participation au coût de la formation du personnel, le FISE fournit du matériel et des fournitures techniques à certains services tels que les centres et centres secondaires de santé, les écoles, et les systèmes d'approvisionnement en eau potable.

37. Les pays constituant le groupe A ont besoin d'une aide extérieure non seulement pour mettre au point des modèles de prestations de services d'un coût modique, mais aussi pour les étendre à l'ensemble du pays, en sollicitant l'aide d'autres donateurs (voir par. 41).

38. Activités prioritaires pour le groupe A. Le FISE fournit davantage de matériel; il pourrait aussi contribuer aux coûts locaux du démarrage des programmes. Cette contribution pourrait être étalée sur une période de cinq à dix ans, pendant laquelle la communauté et les collectivités locales accroîtraient leur contribution.

Suivi et évaluation

39. Le FISE aide les ministères avec lesquels il travaille à renforcer leurs activités de suivi en ce qui concerne la prestation et l'utilisation des services, de façon à obtenir aux niveaux local, provincial et national une rétroaction qui servira à améliorer l'orientation des programmes et leur exécution. Il les aidera peut-être aussi à se doter des moyens nécessaires pour procéder à une évaluation périodique.

40. Activités prioritaires pour le groupe A. On met davantage l'accent sur le suivi que sur l'évaluation car les résultats sont plus rapides et s'expriment par une réorientation, une modification des procédures de fonctionnement, etc.

Coopération avec d'autres organismes donateurs

41. Le FISE essayera peut-être d'aider les pays à intéresser d'autres institutions - internationales, intergouvernementales et bilatérales - qui fournissent de l'aide à appuyer des services en faveur de l'enfance sortant du cadre des programmes auxquels coopère le FISE.

42. Activités prioritaires pour le groupe A. C'est pour ce groupe que les possibilités sont les plus grandes étant donné qu'il reçoit une assistance relativement plus importante des organismes donateurs sous forme de dons plutôt que de prêts à des conditions de faveur.

Groupe B : pays ayant un produit national brut moyen et un taux élevé de mortalité infantile

Echange d'expérience; coopération pour l'identification et l'élaboration des programmes; constitution de la capacité nationale; et formation

43. Dans les pays à revenu moyen, on peut analyser plus à fond la situation de l'enfance et les possibilités d'action (cela s'applique également à certains grands pays du groupe A). On peut fournir des services de base plus détaillés et plus perfectionnés étant donné qu'on dispose d'un plus grand nombre de spécialistes et que la planification et l'administration sont plus poussées. On peut mettre davantage l'accent sur les régions défavorisées du pays, ainsi que sur les zones urbaines. Pour ce qui est de la capacité nationale, on peut aussi aider les instituts de formation à renforcer leurs moyens de recherche appliquée sur les problèmes que posent les services en faveur de l'enfance et à mettre le personnel mieux à même de fournir des services consultatifs aux ministères gouvernementaux et à d'autres organismes de gestion. On pourra peut-être développer davantage la capacité de produire les fournitures nécessaires aux services en faveur de l'enfance.

Renforcement des plans de développement

44. Tous les plans de développement devraient englober des services en faveur de l'enfance. De plus, les pays du groupe B, et notamment ceux qui ont le revenu le plus élevé, peuvent développer ces services dans les zones les plus défavorisées sans être obligés d'attendre que le revenu de ces zones augmente de façon à pouvoir financer les dépenses renouvelables.

Coopération à l'exécution des programmes

45. Comme pour le groupe A, il faut mettre au point pour ce groupe, dans le cadre, peut-être, d'un service administratif du pays, des modèles concrets d'organisation de services en faveur de l'enfance. Ces modèles devront pouvoir être reproduits ailleurs, ce dont le pays peut, toutefois, se charger dans une certaine mesure, en utilisant ses propres ressources. Le FISE n'aura pas à participer aux coûts locaux autant que pour le groupe A. Il fournira peut-être moins de matériel et de fournitures.

Suivi et évaluation

46. On peut prévoir une collecte de données plus complexes que pour le groupe A. Les pays de ce groupe sont également plus capables de tirer profit d'évaluations rétroactives périodiques.

Coopération avec d'autres organismes donateurs

47. Comme pour le groupe A, cette coopération est nécessaire si l'on veut étendre les services à l'ensemble du pays concerné. Les prêts à des taux de faveur sont plus susceptibles d'être utilisés avec profit.

Groupe C : pays à PNB faible ou moyen et à taux de mortalité infantile faible

48. Bon nombre de pays ayant un PNB de 1 000 dollars ou plus par habitant ont un taux de mortalité infantile bien plus faible que celui d'autres pays disposant d'un revenu égal; c'est le cas par exemple de la Jamaïque : 20 p. 1 000; de la Malaisie : 31 p. 1 000; et de la République de Corée : 37 p. 1 000; certains pays, qui se trouvent au bas de l'échelle des PNB moyens ont également un taux de mortalité infantile relativement faible, par exemple l'Egypte, dont le PNB par habitant est de 390 dollars et le taux de mortalité infantile de 90 p. 1 000 et la Thaïlande (PNB par habitant : 490 dollars et taux de mortalité infantile : 68 p. 1 000). Un petit nombre de pays à faibles revenus ont également un taux de mortalité infantile bien au-dessous du niveau d'autres pays appartenant à la même catégorie économique, par exemple le Sri Lanka (PNB par habitant : 230 dollars, taux de mortalité infantile : 51 p. 1 000) et le Kenya (PNB par habitant : 330 dollars, taux de mortalité infantile : 83 p. 1 000).

49. Alors que les approches proposées pour l'établissement des programmes des groupes A et B sont fondamentalement celles auxquelles le FISE essaye de se conformer depuis quelques temps, ce dernier n'a pas encore réfléchi mûrement aux activités à exercer en priorité pour le groupe C. Il serait par ailleurs souhaitable de faire une distinction entre les pays à PNB par habitant faible et moyen.

Echange de données d'expérience

50. Il faudrait s'attacher particulièrement à aider les autres pays à profiter de l'expérience des pays de ce groupe. Certains éléments dans la situation d'un pays - par exemple, un rapport favorable entre la superficie des terres arables et la population - ne peuvent être recréés dans d'autres pays. D'autres éléments sont le fruit de politiques et de services - par exemple : niveau d'éducation relativement élevé pour les femmes, politiques d'aide alimentaire aux familles à faible revenu - et c'est à leur sujet qu'il serait utile de rassembler des données que l'on pourrait ensuite diffuser sous forme de monographie ou au moyen de visites d'étude, d'ateliers, etc.

Coopération dans le domaine de l'identification et de la préparation des programmes

51. On s'attachera particulièrement aux régions insuffisamment ou pas du tout desservies et aux régions défavorisées, ainsi qu'aux familles à faible revenu, de même qu'à élever la qualité des services, de façon que les services dispensés aux pays continuent à s'étendre et à s'améliorer, une attention spéciale étant consacrée au développement de l'enfant par exemple.

Renforcement de la capacité nationale et formation

52. Les activités requises à cette fin devront être menées dans des domaines plus spécialisés que pour les groupes A et B.

Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants

53. Il faudrait utiliser la même approche que pour le groupe B.

Coopération à l'exécution des programmes

54. Les besoins de ce groupe étant plus faibles, l'approvisionnement en fournitures et en matériel sera moins important.

Suivi et évaluation

55. Le suivi et l'évaluation joueront probablement un rôle particulièrement important pour ce qui est de contribuer à améliorer la qualité des services et de fournir les éléments voulus pour alimenter les échanges de données d'expérience.

Coopération avec d'autres organismes donateurs

56. Analogue à celle prévue pour les pays du groupe B.

Groupe D : pays à PNB élevé et taux de mortalité
infantile élevé

57. Récemment, le FISE a mis au point ses méthodes d'approche concernant ce groupe, mais il reste beaucoup à apprendre. Le bas de l'échelle des revenus pour ce groupe commence immédiatement là où s'arrêtent les revenus les plus élevés des pays où le FISE collabore à des programmes (catégorie III du tableau 2 du chapitre II du rapport du Directeur général sur l'état des travaux [E/ICEF/681 (Deuxième partie)]). Le FISE collabore aux activités de prospection et de consultation, mais son assistance matérielle n'est pas requise. Toutefois, dans certains pays de ce groupe ayant un taux de mortalité infantile aussi élevé que les pays du groupe A, le FISE aurait matière à exercer son action. Ce groupe comporterait 20 ou 25 pays environ.

Echange de données d'expérience

58. Le besoin se fait fortement sentir d'enquêtes permettant d'évaluer la situation des enfants; on procéderait ensuite à des échanges de données d'expérience, et des liens seraient établis avec les institutions pertinentes d'autres pays à revenus élevés.

Coopération pour l'identification et la préparation des programmes

59. Les ressources matérielles sont généralement très suffisantes mais il y a pénurie de personnel professionnel. Il se peut que les modèles de services de base destinés aux groupes à faible revenu ne soient pas jugés acceptables; cependant, la participation de la collectivité et la mise au point de programmes s'imposent pour faire démarrer ces services en dépit du manque de personnel qualifié.

Renforcement de la capacité nationale

60. C'est là une nécessité pour les institutions s'occupant de services en faveur des enfants. Un institut national ou régional spécialisé dans l'étude et le développement de l'enfant peut faire beaucoup pour promouvoir de tels services.

Formation

61. Il faut insister particulièrement sur la formation du personnel professionnel et auxiliaire. On a également besoin de travailleurs au niveau de la collectivité.

Poursuite d'activités sur la base de projets de développement existants

62. Si une telle action n'est pas motivée pour des raisons financières, on peut néanmoins souhaiter l'entreprendre pour profiter de structures administratives et organisationnelles existantes.

Coopération à l'exécution des programmes

63. Une aide matérielle ne s'avère pas nécessaire ici, mais il pourrait être très utile d'obtenir du FISE des services et des fournitures contre remboursement. Les services contre remboursement comprennent ceux de conseillers techniques. Cependant, les phases préliminaires des études et de l'identification des programmes sont actuellement financées par le FISE à l'aide du Fonds interrégional pour la préparation des programmes, ce qui constitue une forme efficace de propagande et d'aide jusqu'à ce que les programmes soient formulés.

Suivi et évaluation

64. Ces éléments sont très importants à des fins de propagande.

Coopération avec d'autres organismes donateurs

65. Si cette coopération s'avérait nécessaire, elle consisterait uniquement à coordonner les différentes sources de conseils techniques.
